



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPAGE, Président du CCAS.

n° 22/2023

Date de convocation : 19 avril 2023

Présents : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ;
Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPAGE Jean-Marc et ROBLES Antoine.

Absente ayant donné procuration :

Madame AFKIR Karima a donné procuration à Madame DUPRE Anne.

Excusée : Madame LACOUTURE Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Compte administratif 2022 relatif au budget principal.**

Le Président du CCAS rappelle aux membres du conseil d'administration les dispositions suivantes de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales applicables, au fonctionnement du conseil d'administration du CCAS : « au cours des séances où le compte administratif du Maire/Président est débattu, le conseil élit son Président. Dans ce cas, le Maire/Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Les membres du conseil d'administration élisent Madame Anne DUPRE, présidente, pour diriger les débats de la présente question.

Elle présente le compte administratif relatif au budget principal du CCAS pour l'exercice 2022, qui est récapitulé par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif 2022 fait apparaître un solde positif de clôture de 622 309,52 € qui se décompose comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Dépenses nettes :	476 122,06 €
Recettes nettes :	578 285,48 €
Solde de l'exercice 2022	102 163,42 €
Excédent reporté de l'exercice 2021	465 810,56 €
Résultat de clôture du fonctionnement 2022	567 973,98 €

⇒ **Section d'investissement :**

Dépenses :	17 708,90 €
Recettes :	48 053,95 €
Solde de l'exercice 2022	30 345,05 €

.../...

Excédent reporté de l'exercice 2021

**Résultat de clôture
d'investissement 2022**

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

ID : 040-264003070-20230427-22_2023-DE

54 335,54 €



Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration approuvent le compte administratif relatif au budget principal du CCAS pour l'exercice 2022 (le Président du CCAS s'étant retiré au moment du vote).

Vote de la question - nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)

pour : 11 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 28 avril 2023

Le Président du C.C.A.S,

Jean-Marc LESPADÉ

